



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 16 mars 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2016-198

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE BELMONT- DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Belmont, dossier RS-16-08, comme illustré au plan numéro CRO-16-33 du 4 février 2016.

Installer une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Belmont	Ouest	De la rue Winston-Churchill, sur une distance de 31 m vers le nord	En tout temps
Belmont	Ouest	À partir d'un point situé à 31 m au nord de la rue Winston-Churchill, sur une distance de 41 m vers le nord	Entre 7 h et 17 h Du lundi au vendredi De septembre à juin Excepté autobus

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Belmont	Ouest	À partir d'un point situé à 37 m au sud de la rue Élisabeth, sur une distance de 32 m vers le sud	15 minutes Entre 7 h à 17 h Du lundi au vendredi De septembre à juin

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-33 qui fait partie intégrante de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2016.

Adoptée

CE-2016-199

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DE CLÉRICY - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue de Cléricy, dossier RS-16-10, comme illustré au plan numéro CRO-16-38 du 10 février 2016.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Cléricy	Sud et Est	À partir d'un point situé à 31 m au nord de la rue d'Augier, sur une distance de 42 m vers le nord	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-38 qui fait partie intégrante de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2016.

Adoptée

CE-2016-200

**SOUMISSION 2013 SP 329 - INSPECTION TÉLÉVISÉE 2014, 2015 ET 2016 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-815 du 25 juin 2014, adjugeait un contrat à la firme CWW Réhabilitation – Clean Water Works inc. pour le programme d'inspection télévisée 2014, 2015 et 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-358 du 13 mai 2015, renouvelait un contrat à la firme CWW Réhabilitation – Clean Water Works inc. pour le programme d'inspection télévisée pour l'année 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro CE-2014-815 prévoyait que ce contrat pouvait être renouvelé pour l'année 2016 en fonction des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** cette firme CWW Réhabilitation a obtenu le contrat sur la base d'un montant des trois dernières années de 261 250,91 \$ incluant les taxes, le tout, en fonction des prix unitaires et forfaitaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité renouvelle le contrat avec la firme CWW Réhabilitation – Clean Water Works inc., 1800, rue Bantree, Ottawa, Ontario, K1B 5L6 pour le programme d'inspection télévisée 2016, pour un montant total approximatif de 64 578,41 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49100-521-05111	58 968,69 \$	Support technique – Relevés techniques – Entretien et réparation – Infrastructures
04-13493	2 808,37 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	2 801,35 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2016.

Adoptée

**CE-2016-201** **SOUMISSION 2015 SP 269 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2016 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., 500, boulevard Gréber, 3<sup>e</sup> étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour le projet de réfection de pavage dans les rues locales 2016, pour un montant total approximatif de 215 173,41 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 janvier 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-010-05112	196 482,00 \$	Fonds dédié aux infrastructures – Honoraires professionnels
04-13493	9 357,40 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	9 334,01 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2016.

Adoptée

**CE-2016-202** **AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 18 065,61 \$ INCLUANT LES TAXES - DLS CONSTRUCTION INC. - REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE AU GAZ NATUREL À LA MAISON DU CITOYEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-119 du 6 février 2014, octroyait à la firme DLS Construction inc. un contrat pour un montant total de 188 888 \$ incluant les taxes, pour le remplacement de la cheminée de la chaudière au gaz naturel à la Maison du citoyen;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants de 4 974,50 \$ incluant les taxes, et d'un crédit de 2 490,52 \$ incluant les taxes, sont autorisés en vertu des délégations de pouvoir numéros 124980 et 127379, représentant les ordres de changements numéros 1, 2 et 3;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a également déposé plusieurs autres demandes de coûts supplémentaires. L'analyse de ces demandes a été effectuée par la firme Mercier Pfalzgraf Architectes et un ordre de changement numéro 4 a été émis par celle-ci pour les travaux supplémentaires, le tout totalisant un montant de 15 581,63 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des ordres de changement recommandés par la firme Mercier Pfalzgraf Architectes s'élève à ce jour à un montant de 20 556,13 \$ incluant les taxes, moins le crédit de 2 490,52 \$ pour un montant total de 18 065,61 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande le montant supplémentaire de 15 581,63 \$ incluant les taxes :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 124980 et 127379 pour les ordres de changement numéros 1, 2 et 3 incluant des ordres de changement positifs pour un montant de 4 974,50 \$ et un crédit au montant de 2 490,52 \$, totalisant un montant net de 2 483,98 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 15 581,63 \$ incluant les taxes, pour l'ordre de changement numéro 4, dans le cadre du projet de remplacement de la cheminée de la chaudière au gaz naturel à la Maison du citoyen;
- approuve le montant total des ordres de changements positifs de 20 556,13 \$, moins le crédit de 2 490,52 \$, ce qui représente l'ajustement du coût de soumission de 18 065,61 \$ incluant les taxes.

Le coût révisé du contrat est porté à 206 953,61 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30645-018-05113	14 228,10 \$	Réfection de bâtiments JL – Travaux à la cheminée – Maison du citoyen
04-13493	677,61 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	675,92 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2016.

Adoptée

**CE-2016-203**

### **SOUSSION 2016 SI 002 - RÉPARATION AU QUAI DE CHARGEMENT DE LA CASERNE 5 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 6739741 Canada inc. (Gestion DMJ), 183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau, Québec, J8Z 2A7, pour la réparation du quai de chargement de la caserne d'incendie numéro 5, pour un montant total de 26 392 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 février 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-14001-006-05114	24 099,41 \$	Travaux correctifs des bâtiments municipaux – Caserne 5 – Quai de chargement
04-13493	1 147,73 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 144,86 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2016.

Adoptée

**CE-2016-204** **SOUSSION 2015 SP 259 - RÉPARATION DE LA STATION DE POMPAGE PRINCIPALE D'EAUX USÉES DE MASSON-ANGERS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Groupe Mecano inc., au 894, rue Bergar, Laval, Québec, H7L 5A1, pour la réparation de la station de pompage principale d'eaux usées de Masson-Angers, pour un montant total de 57 290,89 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14031-012-05108	52 314,22 \$	Enveloppe travaux correctifs aux infrastructures – Env-clapet poste du quai
04-13493	2 491,45 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	2 485,22 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2016.

Adoptée

**CE-2016-205** **SOUSSION 2016 SP 016 - TRANSPORT ET DISPOSITION DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Drain-All Ltd, au 1611, Liverpool Court, Ottawa, Ontario, K1B 4L1, pour effectuer le transport et la disposition de résidus domestiques dangereux, incluant également les résidus dangereux de la Ville, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour deux ans de 169 872,14 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide pour deux ans à compter du 12 mai 2016 avec la possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'une année. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2017 à 2020 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45312-449-05109	48 473,71 \$	RDD et écocentres – Autres collectes
04-13493	2 308,55 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	2 302,78 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2016.

Adoptée

**CE-2016-206**

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-52 AU MONTANT DE 253 116,59 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 9 JANVIER 2016, B-53 AU MONTANT DE 157 007,87 \$ POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 JANVIER 2016, B01 AU MONTANT DE 235 569,50 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 9 JANVIER 2016, B-02 AU MONTANT DE 319 397,51 \$ POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 JANVIER 2016, B-03 AU MONTANT DE 363 358,70 \$ POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 JANVIER 2016, B-04 AU MONTANT 507 475,32 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéro B-52 au montant de 253 116,59 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 9 janvier 2016, B-53 au montant de 157 007,87 \$ pour la période du 10 au 16 janvier 2016, B-01 au montant de 235 569,50 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 9 janvier 2016, B-02 au montant de 319 397,51 \$ pour la période du 10 au 16 janvier 2016, B-03 au montant de 363 358,70 \$ pour la période du 17 au 23 janvier 2016, B-04 au montant de 507 475,32 \$ pour la période du 24 au 30 janvier 2016.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2016.

Adoptée

**CE-2016-207**

**RENOUVELLEMENT - SOUMISSION 2014 SP 239 - ENTRETIEN ET TONTE DE PELOUSES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2015-173	---	Paysagiste Mathis Landscaping	2014 SP 239 - Entretien et tonte de pelouses	268 471,33 \$	14-03-2016 au 31-12-2016	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une année optionnelle est prévue au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics désire se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service des travaux publics à se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 28 janvier 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71440-521-05115	245 150,11 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Entretien et réparation – Infrastructures
04-13493	11 675,20 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	11 646,02 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2016.

Adoptée

**CE-2016-208**

**RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE HULL NUMÉRO 16933 - 690, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ROSE - LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme les Chevaliers de Colomb du Conseil de Hull numéro 1693 a obtenu, le 13 novembre 2006, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour une partie de l'immeuble situé au 690, boulevard Saint-Joseph;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme les Chevaliers de Colomb du Conseil de Hull numéro 1693 a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour une partie de l'immeuble situé au 690, boulevard Saint-Joseph;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme les Chevaliers de Colomb du Conseil de Hull numéro 1693 pour une partie de l'immeuble situé au 690, boulevard Saint-Joseph.

De plus, ce comité désire informer la Commission qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2016-209

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 3 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 8 AINSI QUE LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 7**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 3, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 8, ainsi que la liste des réquisitions numéro 7 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 3	Pièces de comptes à payer	13 297,63 \$	22 au 26 février 2016
Liste PD numéro 8	Pièces de comptes à payer	290 740,34 \$	22 au 26 février 2016
Liste des réquisitions numéro 7	Pièces de comptes à payer	4 549,57 \$	22 au 26 février 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2016.

Adoptée

CE-2016-210

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-08 POUR UN MONTANT TOTAL DE 360 211,32 \$ POUR LA PÉRIODE DU 18 AU 24 FÉVRIER 2016**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-08 d'un montant de 360 211,32 \$ pour la période du 18 au 24 février 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2016.

Adoptée

CE-2016-211

**AUTORISER MADAME LA CONSEILLÈRE MYRIAM NADEAU ET PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION À PARTICIPER AU 6<sup>E</sup> COLLOQUE BIENNAL PARCE QUE L'AVENIR NOUS HABITE QUI SE TIENT EN TANDEM AVEC LE CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION CANADIENNE D'HABITATION ET DE RÉNOVATION URBAINE DU 12 AU 15 AVRIL 2016 À MONTRÉAL - 1 800 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Myriam Nadeau et présidente de la Commission permanente sur l'habitation à participer au congrès annuel de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine du 12 au 15 avril 2016 à Montréal.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 747,37 \$ à l'ordre du RQOH, 1431, rue Fullum, bureau 102, Montréal, Québec, H2K 0B5, pour couvrir les frais d'inscription.



Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses à cette fin à l'appropriation budgétaire numéro 02 61330 311 d'un montant maximal de 1 800 \$ sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61330-311-05110	1 643,64 \$	Commissions et comités – Congrès et colloques
04-13493	78,28 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	78,08 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2016.

Adoptée

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Dépôt des subventions des conseillers du mois de janvier 2016

CE-2016-212\*

### **PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES ET LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau utilise des données LiDAR de son territoire depuis 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** ces données LiDAR acquises pour la somme de 183 402 \$ (CE-2007-324) n'ont plus la précision requise et doivent être renouvelées;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a initié en 2015 l'acquisition des données LiDAR sur le territoire québécois et offre aux villes et la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'utiliser ces données moyennant une contribution financière;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles accepte que la Ville de Gatineau signe un accord d'utilisation des données LiDAR avec la Commission de la capitale nationale et la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau trouve très avantageux la proposition du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en plus de réduire substantiellement les coûts d'acquisition des données LiDAR;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de services qui est conclue avec un organisme public :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser la Ville à signer le protocole d'entente avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- de payer sa contribution de 86 939,50 \$ incluant les taxes, au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au poste budgétaire 18-15034-001;

- de signer un accord avec la Commission de la capitale nationale pour l'utilisation des données LiDAR acquises du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et, selon l'accord, facturer la Commission de la capitale nationale la somme de 30 000 \$ incluant les taxes, revenus qui seront versés au poste 18-15034-001;
- de signer un accord avec la MRC pour l'utilisation des données LiDAR acquises du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et, selon l'accord, facturer la MRC des Collines-de-l'Outaouais la somme de 15 \$ du km<sup>2</sup> en fonction des demandes ad hoc qui seront soumises par la MRC des Collines-de-l'Outaouais au cours de cette entente sans durée de temps.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15034-001	79 387,35 \$	Maintien des infrastructures technologiques – Équipements
04-13493	3 780,80 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	3 771,35 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2016.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

2. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires - Période du 7 au 27 janvier 2016

CE-2016-213

#### **ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR YVON SIMONEAU À TITRE DE CONSEILLER AUX PROJETS SPÉCIAUX - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe de gestion du Service des travaux publics est actuellement impactée de façon importante par le départ à la retraite de deux chefs de division;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ajouter des ressources temporaires afin de permettre à l'équipe de poursuivre les opérations et de mener à bien les projets entamés, notamment ceux au niveau de la voirie :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement contractuel temporaire de monsieur Yvon Simoneau à titre de conseiller aux projets spéciaux au Service des travaux publics selon les modalités du contrat.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-135 - Déblaiement et enlèvement de la neige - Temporaires - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2016.

Adoptée

CE-2016-214

**AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR MARTIN RIOPEL À TITRE DE  
CONTREMAITRE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU  
DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de contremaître au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 24 avril au 23 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Martin Riopel à titre de contremaître au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 24 avril au 23 septembre 2016.

Le salaire de monsieur Martin Riopel sera celui de la classe 2, échelon 6 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71301-135 - Natation - Temporaires - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2016.

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif